

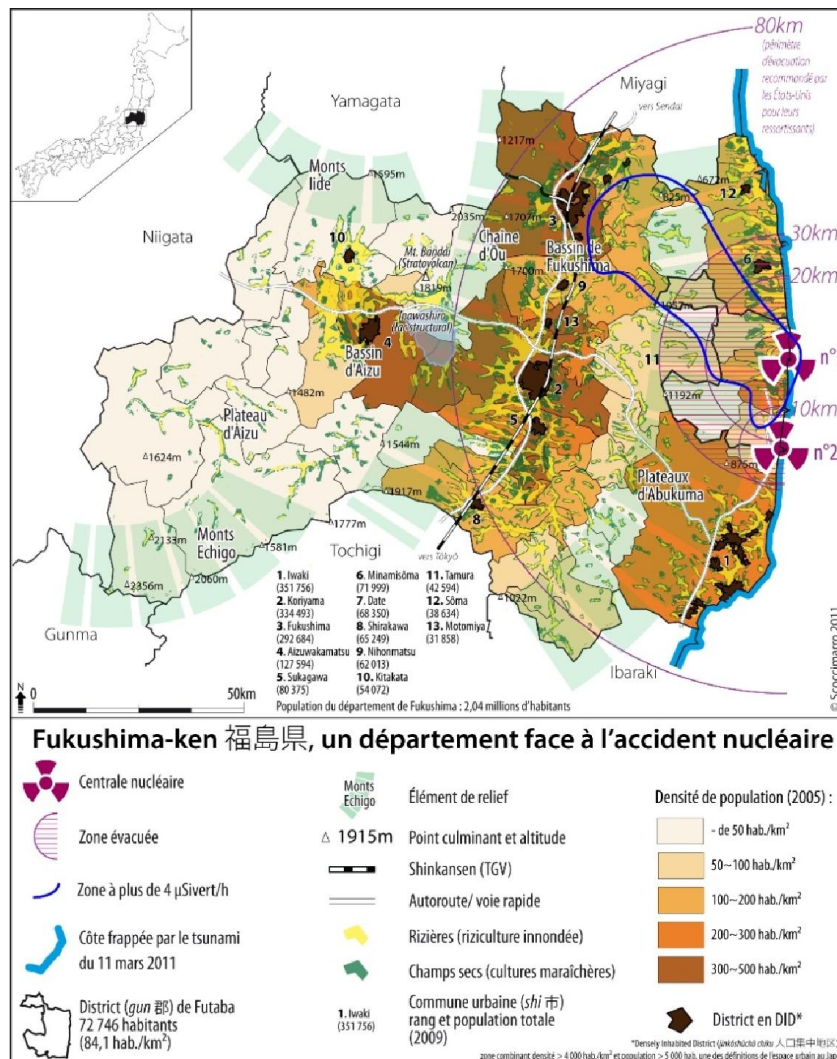
## "Éclipse nucléaire au Pays du Soleil Levant"

Le tsunami qui a frappé le nord-est du Japon le 11 mars 2011 est en soit un évènement conjoncturel. Même si les dégâts humains et matériels sont considérables, ils ne sont pas de nature à entraîner des transformations fondamentales dans l'archipel. Au contraire, les communautés locales frappées par le tsunami ont fait preuve d'une capacité de résistance particulièrement remarquable, ce qui n'est pas surprenant dans une région, le Sanriku, où les populations sont régulièrement confrontées à ce type d'aléa.

Il en est tout autrement de la dimension nucléaire de la catastrophe du 11 mars. C'est désormais une partie non négligeable du territoire japonais, près de 20 000 km<sup>2</sup> au nord de Tôkyô, plus grande ville

du monde, qui est durablement contaminée par la pollution radioactive au césium (C134 et C137). Cette zone n'est pas évacuée, contrairement à ce qui avait été fait par les Soviétiques à Tchernobyl en 1986 pour des taux de pollution équivalents. L'option retenue est pour le moins minimale, l'objectif affiché étant de mettre en œuvre une décontamination à grande échelle des zones polluées, afin de garantir un retour, à terme, des populations.

L'autre conséquence de la catastrophe réside dans la question énergétique. En effet, face à l'opposition, désormais majoritaire, au nucléaire civil, l'abandon à terme de cette source d'énergie par le Japon reste probable malgré le retour au pouvoir du Parti Libéral



Démocrate, majoritairement pro-nucléaire. Dans les faits, le nucléaire est à l'arrêt au Japon avec seulement deux réacteurs en service depuis juin 2012, en dépit de la volonté politique de relancer la production.

En quoi l'accident de Fukushima n°1 et son traitement, à court et moyen terme, est-il à la fois banal et inédit ? Il tient d'une part de l'accident industriel classique, comme le Japon en a connu tout au long du XXe siècle. Mais « Fukushima » révèle aussi les faiblesses structurelles de la démocratie japonaise et de son appareil d'État dans la gestion d'une crise de cette nature et de cette ampleur.

**Rémi SCOCCIMARRO**  
 (Géographe, Directeur de la section Japonais,  
 de l'Université de Toulouse 2-Le Mirail)